


Type d'intervention	Postulat (art. 32 RCG)	
1 ^{er} signataire	Choisissez un élément Vannay Damien	
Cosignataires	Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément	<i>Signatures des cosignataires</i> 
Dépôt au nom d'un groupe	Union Démocratique du Centre / Vannay Damien	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i> 
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément	<i>Signature du Président</i>

Titre

Pour une animation culturelle sur notre territoire communal

Texte de l'intervention

Dans son budget 2021, la Municipalité intégrait plus de CHF 100'000.- pour mandater Soluna dans le but de dispenser diverses activités pour notre jeunesse.

Ce montant n'étant pas anodin, le groupe UDC Collombey-Muraz dépose dans la foulée un amendement pour supprimer ce montant au budget.

Comme développé dans sa justification, ce n'est pas le travail de Soluna, ni même la volonté de vouloir créer une offre pour notre jeunesse qui est remis en question, mais la manière d'y arriver.

Avons-nous exploré toutes les pistes afin de créer une structure sur notre territoire avant de vouloir déléguer cette tâche chez nos voisins?

Voulons-nous nous concentrer uniquement sur notre jeunesse ou voulons-nous également créer une structure qui pourrait profiter à toutes les générations?

Conclusion

Par ce postulat, le groupe UDC Collombey-Muraz demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une telle structure sur notre territoire communal, en explorant toutes les ressources en notre possession.

Collombey-Muraz, le 1er décembre 2020

1^{er} signataire :

